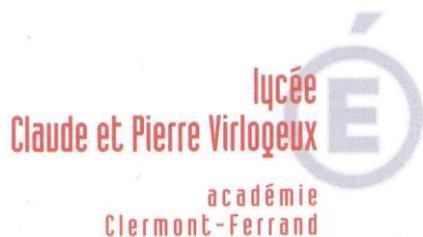


Mmes/Ms les responsables légaux de 2ndes

Riom le 13 septembre 2023



1, rue Général Chapsal  
63200 RIOM CEDEX

Téléphone  
04 73 64 61 00  
Télécopie  
04 73 64 61 10

Courriel  
Ce.0630052p@ac-clermont.fr

Site Internet  
<http://lyc-virlogeux-riom.entauvergne.fr>

### **Objet : Evaluations nationales en classe de Seconde**

Le Ministère de l'Education Nationale organise des évaluations des élèves à différents niveaux de leur scolarité : <http://www.education.gouv.fr/evaluation-acquis-eleves>

Les tests de positionnement des élèves de Seconde, dans le domaine du français et des mathématiques, permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un point sur les compétences de chaque élève et de lui proposer un accompagnement adapté. Ces séquences durent 50 minutes chacune, sur support numérique. Les résultats de votre enfant vous seront remis avant ou après les congés scolaires de Toussaint.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), des données à caractère personnel concernant votre enfant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, situé à Paris (75007) – 110 rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions RGPD.

Les réponses aux questionnaires d'évaluation et les résultats donnés sont conservés par les chefs d'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire à des fins pédagogiques. Ces données sont conservées par la DEPP à des fins statistiques jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans après la sortie de l'élève du système scolaire, puis sont rendues anonymes.

---

### **Exercez vos droits :**

**-Vous pouvez accéder aux données concernant votre enfant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/evaluations-droits](http://www.education.gouv.fr/evaluations-droits)**

**-Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/contact-DPD](http://www.education.gouv.fr/contact-DPD)**

**-Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).**

---

Ces évaluations nationales ne feront en aucun cas l'objet d'une notation chiffrée prise en compte dans les résultats scolaires de votre enfant.

Les dates et heures de passation des tests seront transmises aux élèves par leur professeur principal. Chaque élève devra se munir de papier de brouillon, stylo, casque audio (pour la séquence de français). Aucun autre matériel n'est autorisé (dictionnaires interdits).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le proviseur  
Eric FRAYSSINET